

**CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ – PASSEPORT**

03.87.74.22.27

Mairie de Peltre, 1 rue de Gargan

Lundi, Mercredi et Vendredi
9h00 à 19h00Mardi et Jeudi **UNIQUEMENT**
le matin 9h00 à 12h

Pour une personne majeure : la présence du demandeur est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du titre.

Pour une personne mineure : Présence obligatoire de l'intéressé et de son représentant légal lors du dépôt de la demande. Pour le mineur de plus de 12 ans, sa présence est également obligatoire lors du retrait.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR ORIGINAUX EXIGES :

- Remplir une pré-demande sur ants.gouv.fr** ou formulaire de demande à compléter sur place (connaître dates et lieu de naissance des parents du demandeur)
- 2 photos d'identité récentes et ressemblantes (de **moins de 6 mois**), en bon état et non scannées en veillant au respect des normes suivantes : format 35x45 mm, **fond gris ou bleu clair**, tête droite, de face, **sans lunettes**, regard fixant l'objectif, **bouche fermée, front dégagé**, taille du visage entre 32 et 36 mm (menton-sommet du crâne hors chevelure), **cou dégagé, tête nue et aucun accessoire visible dans les cheveux**
- Carte nationale d'identité/Passeport
- Déclaration de perte ou de vol
- Pièce avec photographie
- Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (**sauf mairies dématérialisées**)
- Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité
- Copie intégrale de l'acte de mariage de moins de 3 mois
- Copie intégrale de l'acte de décès de l'époux(se)
- Pièce d'identité du représentant légal qui dépose la demande
- Jugement de séparation, de divorce ou convention avec jugement qui homologue la convention
- Garde alternée : pièce d'identité, justificatif de domicile des deux parents
- Majeur protégé : décision de justice désignant le tuteur et pièce d'identité du représentant légal
- Justificatif de domicile (original + 1 copie par dossier) **de moins d'un an au nom** de la personne qui dépose le dossier : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, quittance de loyer, attestation d'assurance logement (de moins de trois mois) ou dernier avis d'imposition sur le revenu.
- Si vous êtes hébergé par un tiers :
 - Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - Pièce d'identité **originale** de l'hébergeant
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile **depuis plus de 3 mois à titre gratuit**
- Double-nom en usage : autorisation et copie de la pièce d'identité de l'autre parent de l'enfant mineur

Timbres fiscaux : à acheter au bureau de tabac ou en ligne timbres.impots.gouv.fr

Passeport : Personnes majeures : 86 €

Personnes mineures : 17 € pour les enfants de moins de 15 ans 42 € pour les enfants de 15 ans à 17 ans

Carte Nationale d'Identité : En cas de perte ou vol : 25 €

Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.